

RAPPORT MORAL D'ACTIVITÉ 2018

ASSOCIATION
DE SOUTIEN DE LA
FONDATION DES FEMMES

SE DONNER LES MOYENS DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Association de soutien de la Fondation des Femmes
Mai 2019

Contact

Fondation des Femmes

« Les Voisines »

9 Rue de Vaugirard

75006 - Paris

www.fondationdesfemmes.org - bonjour@fondationsdesfemmes.org

Remerciements

L'Association de soutien de la Fondation des Femmes et la Fondation des Femmes remercient les donatrices et donateurs, les entreprises partenaires, les ambassadrices et ambassadeurs et les nombreux et nombreuses bénévoles qui ont permis la réalisation des actions en 2018.

Rédaction et relecture

Anne-Cécile Mailfert, Mailys Vignoud, Joséphine Bertrand, Céline Dubois, Arthur Alagille, Clémence Garnier-Juste, Diane Lafforgue, Floriane Volt, Valence Borgia, Chloé Ponce-Voiron, Marie Hommeau, Anaïs Mercuriali, Saskia Lux, Gabriella Lê

Mise en page

Thyana Andypain, Maud Tazir

Crédits photos

Bazil, BIG SHOT, François Lafite, Marc Melki, Fabienne Issot Sergent, Elodie Quatresous

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| I.ÉDITORIAL | 5 |
| II. CONTRIBUTION AUX TROIS AXES DE LA FONDATION DES FEMMES | 8 |
| AXE 1 : AMÉLIORER LA VIE DES FEMMES LES PLUS VULNÉRABLES | 8 |
| a. Projet #1 : #UnAbriPourToutes | 8 |
| b. Projet #2 : Les collectes de produits hygiéniques | 9 |
| c. Projet #3 : Accès au Droit et soutien juridique | 10 |
| I. Plaidoyer à l'ONU pour les femmes des territoires ruraux | 10 |
| II. Permanences juridiques auprès d'un public de femmes précaires avec le bus de la solidarité | 10 |
| AXE 2 : ACCÈS À LA JUSTICE ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES | 11 |
| a. Le soutien au réseau de prise en charge des victimes | 11 |
| I. Financé par la Fondation des Femmes grâce à la Nuit des Relais #MAINTENANTONAGIT #1 | 11 |
| II. Le réseau de prise en charge des victimes de violence financé par la Fondation des Femmes grâce à la Nuit des Relais | 13 |
| b. Les programmes d'accès au droit | 13 |
| I. Le programme 365 pour l'accompagnement des victimes | 13 |
| II. Le programme pour la couverture des frais d'avocat | 14 |
| c. Les prises de parole et plaidoyers | 14 |
| I. Les 1 an de Weinstein : l'enquête | 14 |
| II. Où est l'argent contre les violences faites aux femmes ? | 15 |
| III. Le plaidoyer loi violences sexuelles | 15 |
| IV. Les jurisprudences : injures publiques à raison du sexe | 15 |
| AXE 3 : ÉRADIQUER LES STÉRÉOTYPES | 17 |
| a. Un concours d'éloquence : Le Prix Gisèle Halimi | 17 |
| b. La campagne "Tu Seras Un Homme Mon Fils" | 17 |
| c. L'expérimentation d'un lieu capable de faire rayonner les femmes et leurs droits | 18 |
| d. Un grand projet de testing des discriminations à l'embauche | 19 |
| e. Les jurisprudences : confirmation de la sanction prononcée à l'encontre de la chaîne C8 par le CSA | 20 |
| III. ENCART SPÉCIAL NUIT DES RELAIS 2018 | 21 |
| 1. La soirée de lancement de la Nuit des Relais 2018 au Consulat | 21 |
| 2. La Nuit des Relais 2018 au Grand Palais | 21 |
| IV. SOUTIEN JURIDIQUE ET PARTICIPATIONS À DES CONFÉRENCES | 23 |
| V. L'ASSOCIATION DE SOUTIEN VIT GRÂCE À SES PARTENAIRES | 25 |

I.ÉDITORIAL



Il y a un an précisément, nous disions dans ces lignes la sérénité avec laquelle nous abordions l'année 2018 et notre volonté de consolider l'élan de l'association, afin de contribuer encore davantage au développement de l'action de la Fondation des Femmes.

Et 2018 aura été sans conteste l'année de l'éclosion pour la Fondation des Femmes.

L'éclosion à l'heure du défi traversé par la société toute entière dans le prolongement de la déferlante #MeToo.

Alors qu'enfin, l'appréhension des violences par le grand public semblait évoluer, il a fallu continuer de se mobiliser tout en accompagnant le besoin croissant de moyens que cette libération de la parole a entraîné.

Car il n'y aurait rien eu de pire que de ne pas être à la hauteur des attentes soulevées par cette transformation profonde. Et dans le même temps, l'Association de Soutien devait poursuivre l'ensemble de ses missions et œuvrer pour l'égalité dans tous ses champs d'intervention. Cette volonté d'action toujours intacte est aujourd'hui renforcée par le bilan que nous pouvons tirer de ces trois premières années d'existence.

Sur les 3 axes définis dans notre plan d'action triennal (précarité, accès à la justice et lutte contre les violences et représentation et image des femmes), la Fondation a amplifié son rayonnement pour se rapprocher encore davantage des victimes sur le terrain comme du grand public plus largement.

De la campagne #maintenantonagit qui s'est déployée des marches du festival de Cannes à la Tour Eiffel permettant une collecte record en faveur de l'accès au droit des victimes de violences à la collecte de produits hygiéniques dans toute la France au profit des femmes en situation de précarité, de la Nuit des Relais qui a pris une nouvelle dimension sous la voûte du Grand Palais et conduit à une distribution de fonds aux associations aux actions d'accès au droit sur le terrain, notamment grâce aux partenariats noués avec le Barreau de Paris, des jurisprudences obtenues de haute lutte dans les tribunaux au Concours d'Éloquence organisé au mythique Studio 104 de la Maison de la Radio, le moins qu'on puisse dire est que nous avons gardé tout au long de cette année 2018 nos manches retroussées.

Pour accompagner notre évolution, nous avons dû nous penser, travailler sur notre raison d'être et notre propre définition.

Nous structurer aussi, notamment autour de l'équipe opérationnelle et du « Copilop » de l'association. C'est de cette année intense et enthousiasmante que nous voulons vous rendre compte à travers ce rapport d'activité.

Valence Borgia
Présidente de l'Association de soutien de
la Fondation des Femmes

LES CHIFFRES DE L'ANNÉE



166
AVOCAT.E.S BÉNÉVOLES
POUR LA FORCE JURIDIQUE



1500
BÉNÉVOLES



97
INITIATIVES
SOUTENUES



500 000
EUROS REVERSÉS



11 856
FOLLOWERS
SUR TWITTER



5 312
ABONNÉ.E.S
INSTAGRAM



25 186
LIKES SUR
FACEBOOK

UN AN DANS LA VIE DE LA FONDATION DES FEMMES

#MAINTENANTONAGIT



..... Soutien juridique :
Programme 365

Collecte de produits
hygiéniques



..... « Tu Seras Un Homme Mon
Fils »

Concours d'Éloquence de
la Fondation des Femmes,
Prix Gisèle Halimi



..... Testing des discriminations
à l'embauche

Colloque « Où est l'argent
pour les droits sexuels et
reproductifs »



..... Nuit des Relais

II. CONTRIBUTION AUX TROIS AXES DE LA FONDATION DES FEMMES

AXE 1 : AMÉLIORER LA VIE DES FEMMES LES PLUS VULNÉRABLES

Problématique abordée : les femmes sont les plus précaires des précaires. Parmi elles, les plus démunies sont les femmes à la rue et leur nombre est croissant (38% des personnes sans-abri). Elles sont un public spécifique mais encore insuffisamment pris en charge. L'État et les associations spécialisées dans l'hébergement de personnes sans abri ne prennent pas en compte suffisamment la question de la sécurité physique des femmes - leur mise à l'abri entraîne trop souvent des mises en danger - et les violences qu'elles subissent restent largement impunies dû à leur éloignement de tout accès à la justice. Les besoins propres de première nécessité sont également trop souvent ignorés : les produits hygiéniques sont rares et chers.

Impact recherché par la Fondation des Femmes : favoriser la prise de conscience sur les difficultés spécifiques des femmes à la rue et améliorer objectivement leurs conditions d'existence, au travers de l'accès à des solutions d'hébergement adaptées (#1), à des produits d'hygiène féminine (#2), à la justice (#3).

a. Projet #1 : #UnAbriPourToutes

Il est essentiel de poser la question de l'exposition aux violences sexistes et sexuelles des femmes en situation de précarité au cours de leur hébergement afin d'adapter le suivi social et humain mais également d'améliorer l'accès de ces femmes à l'émancipation et à l'autonomie.

Lancé à la fin de l'année 2017, le projet #UnAbriPourToutes a pour objectif de créer avec, d'une part, les professionnel.le.s de l'hébergement et des violences faites aux femmes et, d'autre part, les femmes concernées, un protocole efficace et répliquable à tout centre d'hébergement mixte (hommes et femmes) qui assure la sécurité des femmes en grande précarité.

Ce projet a été déployé dans 3 centres d'hébergement d'urgence pilotes : deux centres à Paris (association Aurore) et un centre à Montreuil (association La Main Tendue).

Il se constitue de 4 phases :

- Phase 1 : Audit
- Phase 2 : Formation
- Phase 3 : Information et maillage du réseau
- Phase 4 : Etude et aménagement de l'espace

Ce projet piloté par l'Association de soutien de la Fondation des Femmes est cofinancé par la Fondation UP et Cityzen. Les bénévoles de la Fondation des Femmes organisent régulièrement des braderies solidaires afin de collecter des fonds qui sont dédiés à la réalisation de ce projet.

Phase 1 : Audit (2018)

En 2018, la phase d'audit a été réalisée par des expertes des violences faites aux femmes dans les centres pilotes. Consistant en des entretiens de chercheuses avec les femmes hébergées dans les centres, l'audit a pu mettre en lumière les violences subies et les difficultés que rencontrent ces femmes dans les centres d'hébergement mixtes.

Ainsi, sur les 57 femmes interviewées, la majorité d'entre elles a déclaré :

avoir subi des violences avant ou pendant leur séjour au CHU (93% des femmes) ;
n'en avoir jamais parlé auparavant (51%) ;
ressentir le besoin de travailler ce sujet avec les travailleur.se.s socia.ux.les (82%).

Les conclusions de la phase d'audit feront l'objet d'un rapport qui sera publié en mai 2019.

Phase 2 : Formations des travailleu.rs.ses socia.ux.les (2018-2019)

L'audit a permis aux associations spécialisées "FIT Une femme un toit" (accueil et hébergement de jeunes femmes victimes de violences) et "CFCV" (écoute et accompagnement des femmes victimes de violences) de mettre en place des formations pour les travailleu.rs.ses socia.ux.les sur les spécificités de l'accueil des femmes victimes de violences (détecter, comprendre, accompagner).

Ces formations sont en cours et seront terminées au premier semestre 2019.

Phases 3 et 4 : Information des femmes et réalisation d'une étude (2019)

La phase d'information des femmes hébergées sur les démarches qui leur sont accessibles et sur les associations locales pouvant leur venir en aide sera enclenchée au cours de l'année 2019 (Phase 3).

A partir de mai 2019, le Think Tank et Do Thank « Genre et Ville » réalisera une étude sur l'aménagement des lieux et formulera des recommandations pour re-penser et organiser l'espace pour une mixité sécurisante et apaisée, permettant aux centres pilotes d'effectuer des travaux idoines (Phase 4).

b. Projet #2 : les collectes de produits hygiéniques



En France, 38 % des sans-abris sont des femmes. 4,7 millions de femmes vivent sous le seuil de pauvreté, et souvent avec des

enfants à charge. Les protections hygiéniques, produits de première nécessité, sont rarement collectés et intégrés dans les kits d'hygiène que les associations distribuent. Compte tenu de ce besoin et devant le succès de la première collecte de produits hygiéniques en 2017, la Fondation des Femmes a souhaité renouveler l'opération en 2018.

Cette deuxième édition a mobilisé plus de 100 bénévoles qui ont collecté 155 000 produits en Ile-de-France principalement mais également à Lille, Nantes, Bordeaux et Toulouse. Les deux bénévoles qui coordonnaient la campagne, Marie Hommeau et Marion Eynard, se sont déclarées très satisfaites de ce projet piloté par l'Association de soutien de la Fondation des Femmes. Ayant déjà participé à la première campagne, elles ont pu constater sa montée en puissance pour cette deuxième édition : « de 12 points de collectes en 2017 nous sommes passées à 29 en touchant de nouvelles villes en dehors de l'Ile-de-France. »

Autre nouveauté, les équipes bénévoles étaient chargées d'organiser par elles-mêmes chaque opération, de A à Z (contact des associations, du responsable de magasin Monoprix choisi, récupération du kit de collecte dans les locaux de la Fondation, livraison des collectes à l'association bénéficiaire etc.) avec le soutien des coordinatrices.

Pour Marie Hommeau, « C'est une action indispensable, qui fonctionne bien, qui est très concrète. Mais surtout, elle a un fort impact en termes de sensibilisation : le public touché est souvent surpris de découvrir que la grande précarité touche aussi les femmes, car les hommes en situation de détresse sont plus visibles ».

La Fondation Monoprix a soutenu à nouveau cette année la collecte en demandant aux magasins d'accueillir les collectes.

c. Projet #3 : Accès au Droit et soutien juridique

I. Plaidoyer à l'ONU pour les femmes des territoires ruraux

Du 12 au 23 mars 2018, Zoë Royaux, avocate bénévole de la Force Juridique, était à New-York avec la délégation officielle française pour participer à la 62ème session de la commission de la condition de la femme des Nations unies (CSW, conférence annuelle de l'ONU sur le statut des femmes).

Elle y représentait la Fondation des Femmes, aux côtés de la Secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations Marlène Schiappa et de nombreuses autres associations féministes. A l'issue de la conférence qui a réuni les gouvernements, ONG et acteurs institutionnels du monde entier, une résolution a été adoptée en faveur des femmes en milieu rural, mettant l'accent sur leurs droits et les militantes qui les défendent. Quotidiennement exploitées, les femmes en milieu rural ont en effet un accès limité à la terre, aux revenus mais également à l'éducation, à la santé et à l'hygiène – particulièrement lorsqu'elles vivent dans des zones privées d'eau potable.

Pour Zoë Royaux : « Quand les conditions de vie sont difficiles, ce sont les filles et les femmes qui trinquent en premier ! (...) Lors de la conférence de l'ONU sur le statut des femmes, rappelle-t-elle, le leitmotiv était toujours le même : éduquer les filles et les garçons à l'égalité dès le plus jeune âge, c'est la clé du changement. »

II. Permanences juridiques auprès d'un public de femmes précaires avec le bus de la solidarité

A deux reprises en 2018, en juin puis dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre, la Fondation des Femmes en

collaboration avec l'Ordre des avocats du Barreau de Paris et le soutien de la Ville de Paris, a mis en place une permanence juridique tenue par plusieurs avocat.e.s de la Force Juridique dans le cadre du dispositif du "Bus de la solidarité".

Le « Bus de la solidarité » est un dispositif du programme « Barreau de Paris Solidarité » de l'ordre des avocats, qui s'adresse prioritairement au public en situation d'exclusion : en organisant l'accès à des consultations gratuites assurées bénévolement par des avocats parisiens, en soutenant financièrement les associations œuvrant dans le domaine de l'accès au droit et de la défense des Droits de l'Humain.

L'objectif de cette opération mobilisant les avocat.e.s de la Force Juridique était d'informer et de conseiller des femmes en matière de violences sexistes et/ou sexuelles (violences sexuelles, physiques ou morales, harcèlements, discriminations, cyber-attaques etc).

Organisée sur les quais de Seine, puis sur le Parvis de l'Hôtel de Ville de Paris, ces deux journées de mobilisation ont permis de fournir des consultations gratuites à une trentaine de justiciables sur des sujets de droit de la famille (divorce) et de droit pénal (violences conjugales, harcèlement).



@NexoAvocats 6 juin 2018

AXE 2 : ACCÈS À LA JUSTICE ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

Problématique abordée : les droits des femmes ont été acquis au rythme des combats féministes. Pourtant, ces droits, une fois inscrits dans la loi, restent lettre morte s'ils ne sont pas mobilisés par les femmes et rendus effectifs par les tribunaux. C'est pourquoi l'accès à la justice est un ressort essentiel du combat pour l'égalité, trop souvent oublié.

Cependant, pour exercer leur droits, les femmes victimes de violences et de discriminations doivent être suffisamment informées et avoir confiance dans les procédures judiciaires et l'attention qui sera portée à leur parole.

En 2018, la problématique de l'accès des femmes victimes de violence à la justice a puissamment résonné, dans les sillons de l'affaire Harvey Weinstein révélée en octobre 2017 qui a agi comme un révélateur de l'ampleur du phénomène des violences sexuelles. Un tournant réel s'est opéré dans la prise de conscience de la société en amorçant la fin de la loi du silence pour les victimes.

Impact recherché par la Fondation des Femmes : contribuer à lutter contre l'omerta en encourageant les victimes à porter plainte et faire augmenter le nombre de poursuites via un soutien au réseau de prise en charge des victimes (#1), le développement des programmes d'accès au droit (#2) et des prises de paroles et plaidoyers ciblés (#3).

Résultats : de fait, en 2018, le Ministère de l'Intérieur estime à 23,1% la hausse des signalements à la police par rapport à la même période sur l'année 2017.

a. Le soutien au réseau de prise en charge des victimes

En 2018, grâce aux événements organisés par son Association de soutien, la Fondation des Femmes a pu collecter plus de 400 000 euros au bénéfice de tout le réseau d'associations

de terrain qui accompagnent au quotidien les femmes victimes (plus de 150 associations sont soutenues par la Fondation). Ces associations bénéficient en outre d'un soutien juridique et matériel.

I. Financé par la Fondation des Femmes grâce à la Nuit des Relais #MAINTENANTONAGIT #1

Avec l'affaire Weinstein qui éclate en octobre 2017, une vague de libération de la parole initiée par le monde du cinéma américain est soutenue par les réseaux sociaux avec le hashtag #MeToo, et touche la planète. En France, le hashtag #BalanceTonPorc vient accompagner un déferlement sans précédent de témoignages des victimes de violences sexistes et sexuelles.

Les femmes victimes de violences se tournent alors massivement vers les associations et la police. Les associations ne sont pas en capacité de répondre à toutes les demandes de soutien qui leur parviennent. L'Association européenne contre les Violences Faites aux Femmes au Travail (AVFT), dont les moyens n'ont pas augmenté depuis plusieurs années, se retrouve assaillie et doit fermer son standard téléphonique en janvier 2018. Paradoxalement, alors qu'enfin les femmes sont prêtes à franchir la porte des commissariats et des associations, ces dernières ne sont pas en mesure de les accueillir, faute de moyens.

Pour répondre à cette situation sans précédent, la Fondation des Femmes décide de déclencher une campagne de levée de fonds d'urgence, pour soutenir les associations en première ligne et permettre aux femmes de trouver des réponses à leurs questions. L'Association de soutien de la Fondation des Femmes mobilise un réseau d'ambassadeurs et d'ambassadrices de renom du monde des arts et du spectacle. Ensemble, en partenariat avec Libération et France Inter, elles lancent un appel intitulé

#MaintenantOnAgit.

Le 27 février, plus de 40 actrices et acteurs posent à la Une du journal Libération qui consacre un dossier spécial à l'appel.



Cette mobilisation sera relayée lors de la 43ème cérémonie des Césars, le 2 mars 2018, au cours de laquelle les invités seront incités à porter le ruban blanc, symbole de la lutte contre les violences faites aux femmes et de la Fondation des Femmes. Pour la première fois, et dans le sillage de la cérémonie des Oscars américaine dédiée au mouvement « Time's Up », le cinéma français s'engage et 20 millions de téléspectateurs entendent le message.



La campagne se prolonge et trouve des relais et soutiens institutionnels et politiques - ainsi la veille du 8 mars, la Maire de Paris, Anne Hidalgo fait illuminer sur la Tour Eiffel le slogan #MaintenantOnAgit, en présence de la Ministre de la Culture Françoise Nyssen. Un symbole fort de rayonnement du mouvement.



Plus de 422 millions de personnes sont exposées à la campagne sur les réseaux sociaux en une semaine. Sur Twitter, plus de 25 000 personnes utilisent le hashtag qui devient un trending topic. Les médias français et internationaux relaient l'initiative et la campagne bénéficie alors de plus de 300

retombées presse.

En avril, un gala organisé par l'Association de Soutien au restaurant l'APICIUS rassemble personnalités et entreprises et permet de contribuer également à la cagnotte à hauteur de 100 000 euros.



Cette campagne d'urgence aura permis de lever 200 000 euros directement redistribués par la Fondation des Femmes à 4 associations : l'AVFT, le CFCV, Prendre le Droit et L'Espace Femmes Geneviève D.



L'intégralité des sommes récoltées lors de la 3ème édition de la Nuit des Relais organisée par l'Association de Soutien au Grand Palais en décembre 2018 (plus de 200 000 €) a été reversée à une quinzaine d'associations de terrain, à la suite d'un appel à projets dédié à la reconstruction des femmes victimes. Le sujet a été choisi par les associations elles-mêmes.

Le détail de la 3ème édition de la Nuit des Relais est annexé à la fin de ce rapport.

b. Les programmes d'accès au droit

Dès la fin de l'année 2017, et au début de 2018, dans le sillage de #MeToo, de nombreuses associations se sont tournées vers la Fondation des Femmes afin de bénéficier d'un soutien juridique pour les femmes qu'elles accompagnent.

Pour répondre à cette demande, l'Association de soutien a noué deux partenariats (avec l'Ordre des avocats du Barreau de Paris et AXA protection juridique).

1. Le programme 365 pour l'accompagnement des victimes

Pour améliorer l'accès à la justice pour les femmes victimes de violences, l'Association de Soutien a créé un programme d'accès au droit, une première en la matière.

Lancé le 8 mars, en partenariat avec l'Ordre des avocats du Barreau de Paris, le projet « 365 jours pour les droits des femmes = 365 avocat.e.s » a pour objectif de prendre en charge gratuitement les dossiers de 365 femmes victimes de violences sexistes et sexuelles.

Le programme bénéficie aux victimes accompagnées par des associations spécialisées sur la question des violences faites aux femmes à Paris ou en proche banlieue. Le dispositif implique que l'association accompagnante se charge de faire la demande à l'Association de Soutien qui s'assure de l'attribution d'un.e avocat.e par le Barreau de Paris.

Déployé avec le soutien de la branche "Barreau de Paris Solidarité" de l'Ordre des avocats, ce programme a permis, en date d'avril 2019, la prise en charge gratuite de 117 dossiers.

II. Le programme pour la couverture des frais (protection juridique)

Un partenariat a été conclu avec le fonds Elle's Angels d'Axa Protection Juridique pour répondre aux problématiques de couverture des frais de justice que doivent supporter les femmes victimes de violences dans leur démarche.

Ce programme s'adresse à toute femme victime de violences accompagnée par une association dans toute la France - et leur permet d'obtenir le remboursement de certains des frais de justice.

En 2018, 9 femmes avaient ainsi bénéficié d'un remboursement des frais de justice.

ACCOUCHEMENT :
MES DROITS, MES CHOIX

Le guide a pour objectif de vous informer sur vos droits et sur les devoirs des professionnels de santé face à vos choix. Il ne contient aucune recommandation médicale.

Vous avez aimé ce guide ?
Soutenez la Fondation des Femmes, faites un don.
bonjour@fondationdesfemmes.org
www.fondationdesfemmes.org

MNT
Avec le soutien de la Mutualité Nationale Territoriale

PETIT GUIDE JURIDIQUE POUR CONNAÎTRE VOS DROITS
PENDANT LE SUIVI DE GROSSESSE ET L'ACCOUCHEMENT

Toute personne...
Y compris la femme à l'occasion d'une grossesse, d'un accouchement, d'une fausse-couchée, d'une IVG ou d'une IMG ?

c. Les prises de parole et plaidoyers

Si la parole s'est libérée, les associations de défense des droits des femmes ont accompagné cette dynamique par leurs plaidoyers à l'égard du public et des responsables politiques. L'Association de Soutien a pris part dans ce mouvement collectif via une enquête et différents exercices de plaidoyers et combats juridiques.

I. Les 1 an de Weinstein : l'enquête

À l'occasion du premier « anniversaire » de l'affaire Weinstein, l'Association de soutien de la Fondation des Femmes a réalisé avec Femme Actuelle une enquête en ligne auprès de 1 169

femmes victimes, dont les résultats ont été repris dans plus d'une cinquantaine d'articles de presse.

**Enquête #MeToo :
la parole au pied du mur**

Un sondage réalisé sur 1344 femmes,
en partenariat avec Femme Actuelle

#MAINTENANTONAGIT

Faire un don fait reculer les violences

fondationdesfemmes.org

Cette enquête montre que si la libération de la parole a été un phénomène positif pour les femmes, la réponse est plus mitigée :

#MeToo a été un déclencheur décisif et un facteur positif pour les femmes victimes. 71% ont décidé de témoigner d'agressions subies grâce à #MeToo. Pour la quasi-totalité d'entre elles (95.7%), ce mouvement a joué un rôle bénéfique ;

La réponse de la justice, de la police et de la gendarmerie n'a pas été à la hauteur de l'enjeu. Dans leur majorité (55.2%), les femmes qui se sont adressées à la police se déclarent insatisfaites de leur expérience avec ces services. L'enquête souligne cette défiance : seulement 18% des femmes victimes font confiance à la police et à la gendarmerie, et 26% à la justice ;

Le travail des associations est unanimement salué. 95% des femmes leur font confiance. Pourtant, seules 15,9% se sont réellement tournées vers elles. Se pose ainsi la question de leur accessibilité (territoriale, numérique, etc.) et des moyens de leur développement.

II. Où est l'argent contre les violences faites aux femmes ?

Dans la continuité des interpellations menées en 2016 et 2017 sur les moyens dédiés aux droits des femmes et aux droits sexuels et reproductifs, le Conseil Économique, Social et Environnemental, la Fondation des Femmes, le Fonds pour les Femmes en Méditerranée, le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) et Women's WorldWide Web ont organisé le 22 novembre 2018, un évènement intitulé « Où est l'argent contre les violences faites aux femmes ? ».



L'Association de Soutien s'est chargée de coordonner l'étude avec le HCE.



III. Le plaidoyer loi violences sexuelles

Dans le sillage de #MeToo, la Secrétaire d'Etat à l'Égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa, a souhaité proposer une loi visant à améliorer la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, abordant plusieurs sujets délicats tels que l'âge légal du consentement et le harcèlement de rue.

Pour participer à cette ambition et faire entendre la voix des associations de terrain, l'Association de soutien de la Fondation des Femmes a constitué à l'automne 2017 auprès des bénévoles, un groupe composé d'avocates et de spécialistes du plaidoyer qui ont réalisé une étude des différents systèmes existants en consultant des associations, des magistrats et des professeurs de droits.

Ce groupe a pu rencontrer la conseillère du Président de la République, Mme Constance Bensoussan et participer à une réunion organisée par Mme la Secrétaire d'Etat Marlène Schiappa.

Des amendements et des tribunes ont également été écrits pour proposer des améliorations au projet de loi.



IV. Les jurisprudences : injures publiques à raison du sexe

En 2018, les avocat.e.s. de la Force juridique ont obtenu la première condamnation définitive pour des faits d'injures publiques à raison du sexe.

La condamnation a été prononcée le vendredi 25 mai 2018 par le tribunal correctionnel de Paris à l'encontre de deux médecins - qui ont chacun été condamnés à 1 000 euros d'amende avec 500 euros de sursis. Créé en 2004, le délit d'injure publique à raison du sexe n'avait pas encore trouvé d'application jurisprudentielle - cette décision fait jurisprudence, les prévenus n'ayant pas fait appel.

Les faits remontent à 2015, lorsque Anne-Cécile Mailfert, Présidente de la Fondation de Femmes, alors porte-parole d'Osez le Féminisme!, avait dénoncé une fresque à caractère pornographique, mettant en scène une caricature de la ministre de la santé de l'époque, objet d'un viol collectif, dans la salle de garde du CHU de Clermont Ferrand.

Une campagne haineuse s'en était suivie sur les réseaux sociaux sur la personne de Madame Mailfert et ce à l'initiative notamment de médecins mécontents. Elle avait été injuriée, harcelée par téléphone, son image détournée via des photomontages dégradants.

Une plainte avait été déposée par la victime et, au terme de l'instruction, trois des médecins à l'origine de la campagne ont comparu devant la 17ème Chambre Correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Paris le 15 mars 2018.

Les avocat.e.s de la Force juridique ont également conseillé les associations CFCV et Osez le Féminisme! qui se sont jointes à cette procédure.

La justice reconnaît ainsi clairement que le sexisme est un délit et que ceux qui s'y livrent encourent une sanction.



AXE 3 : ÉRADICHER LES STÉRÉOTYPES

Problématique abordée : les femmes sont visibles lorsqu'elles sont hypersexualisées ou trop souvent dans des rôles stéréotypés mais elles sont invisibles lorsqu'elles ont des talents autres, viennent des territoires à la marge, quand elles sont là où on ne les attend pas...

Impact recherché par la Fondation des Femmes : contribuer à améliorer l'image des femmes et combattre les stéréotypes.

Pour remplir cet objectif, l'Association de Soutien de la Fondation des Femmes a organisé la seconde édition du concours d'éloquence pour sensibiliser et rendre visibles les talents oratoires des femmes et des féministes (#1), travailler la question de l'image des hommes et de la masculinité toxique grâce à un clip (#2) et dénoncer les stéréotypes des recruteurs dans les emplois masculinisés grâce à un testing des discriminations à l'embauche.

En parallèle, l'expérimentation de l'espace de travail partagé des « Voisines » s'est poursuivie et le travail de fond pour parvenir à faire sortir de terre la Cité des Femmes et de l'Égalité touche à sa fin. En 2019 ouvrira un lieu pour faire rayonner les femmes et leurs droits.

a. Un concours d'éloquence : Le Prix Gisèle Halimi

Le 10 juin 2018, pour la deuxième année, la Fondation des Femmes a remis le Prix Gisèle Halimi à l'occasion de son Concours d'éloquence qui s'est déroulé au mythique studio 104 de la Maison de la radio devant plus de 700 personnes.

Organisé par l'Association de soutien de la Fondation des Femmes en partenariat avec France Culture, le concours d'éloquence a réuni 8 candidates - dont 2 pré-sélectionnées au sein du grand public - qui se sont exprimées sur des sujets choisis liés aux droits des femmes comme par exemple « La Charge Mentale, le

droit à l'avortement...». Préalablement à la manifestation, les candidates ont pu bénéficier des conseils de deux coaches en art oratoire.



Au terme d'une soirée ponctuée de prestations des chanteuses Yael Naim et Chilla, du dessinateur Jul et de l'humoriste Kee Yoon, le jury, composé de personnalités (Julie Gayet, Anna Mouglalis, Marie-Aimée Peyron Bâtonnier du Barreau de Paris, Guillaume Erner, Chloé Ponce-Voiron et Valence Borgia) et présidé par Madame Christine Taubira, a attribué les deux premiers prix à Typhaine D., comédienne et autrice, et Ynaée Benaben, cofondatrice de l'association « En Avant Toutes ». Un troisième prix exceptionnel a été créé pour l'occasion afin de récompenser la qualité de la prestation de Shéhérazade Bengana âgée de seulement 17 ans.

L'intégralité du concours a été retransmis par France culture sur ses ondes le 1er juillet 2018.

b. La campagne «Tu Seras Un Homme Mon Fils»

La Fondation des Femmes, en partenariat avec la Fondation la France s'Engage, a souhaité réaliser une campagne pour sensibiliser à la question de l'éducation des garçons dans la lutte contre les inégalités et les violences faites aux femmes. L'Association de Soutien s'est chargée de la réaliser.

L'idée originale de cette campagne était de s'adresser aux hommes d'aujourd'hui et de demain sur les valeurs de l'égalité femmes -

hommes dans la société pour in fine, mettre un terme à toutes les violences faites aux femmes.

Décliné du poème de Rudyard Kipling, le film met en scène des instants de vie entre pères et fils de tous âges, milieux et origines. La campagne aborde l'importance de l'éducation des plus jeunes, au cœur de l'évolution des comportements des hommes envers les femmes.



La campagne a été diffusée gracieusement durant le mois de juin et juillet sur les chaînes du groupe France Télévisions, TF1 et Canal+, soit au total plus de 100 passages, avec un lancement fort sur TF1 le 1er juin 2018 avant le match de préparation à la Coupe du Monde de football « France – Italie », afin de toucher le plus grand nombre.

La Fédération Française de Rugby s'est aussi associée à la campagne en s'engageant à diffuser le film auprès des jeunes joueurs, dans les stades et centres de formation.

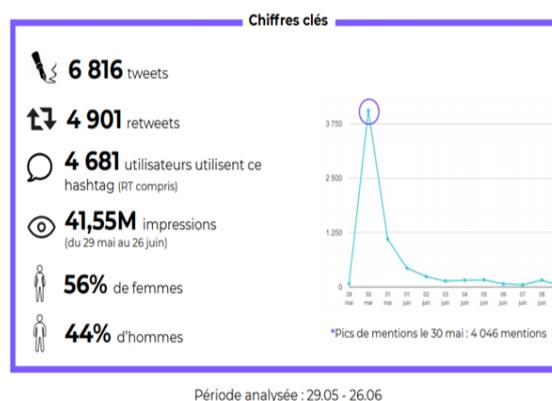
Pour accompagner la campagne, l'institut Kantar a réalisé une étude exclusive portant sur le regard des Français sur l'égalité femmes-hommes. Celle-ci a montré qu'il y a une réelle sensibilité de la population française à la question de l'égalité femmes-hommes. Cependant, les jeunes générations d'hommes, au sein desquelles certains stéréotypes persistent, semblent en retrait par rapport à leurs aînés.

L'Association de soutien de la Fondation des Femmes a également organisé une conférence le 30 mai 2018 à la Cité Universitaire Internationale pour le lancement du clip,

réunissant des intervenant.e.s expert.e.s et les partenaires de la campagne (la FFE et TBWA/Corp).

Par ailleurs, la campagne a connu un succès important sur Internet et les réseaux sociaux. La vidéo a été vue sur Facebook plus de 2,5 millions de fois au total et 150 000 sur Youtube.

Sur le réseau social Twitter, la vidéo et son contenu ont provoqué un véritable buzz. Plus de 40 millions de personnes ont vu les publications, et presque 7 000 ont tweeté à ce propos le jour de la sortie du clip et les suivants.



La presse a largement relayé l'initiative avec une centaine de retombées.

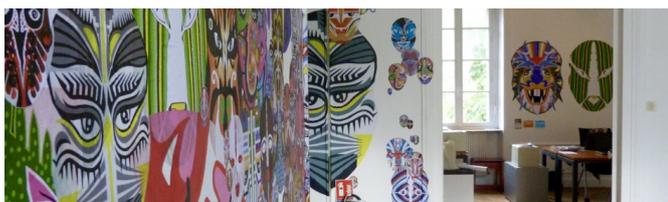
Cette campagne a connu un succès hors norme qui s'est vu récompensée par plusieurs prix :

- « TOP COM » 2018 : Or dans la catégorie "Intérêt général"
- « COM-ENT » 2018 : Argent dans la catégorie "engagement"

c. L'expérimentation d'un lieu capable de faire rayonner les femmes et leurs droits

Depuis sa création, la Fondation des Femmes apporte un soutien matériel aux associations en proposant une offre d'hébergement dans des bureaux partagés à Paris. Elle répond ainsi au besoin d'infrastructure des associations en région parisienne et renforce leurs capacités d'action et d'innovation collectives pour faire rayonner plus fortement les droits des femmes.

Initialement situées dans le 14^{ème} arrondissement de Paris, au sein des Grands Voisins, l'Association a dû quitter les locaux fin 2017 et a trouvé une solution de relocalisation des « Voisines » dans le 11^{ème} arrondissement. Au 1^{er} Janvier 2018, les Voisines déménageaient place de la Nation pour offrir un espace plus accessible aux bénévoles et favoriser l'engagement et l'innovation pour les droits des femmes et l'égalité femmes hommes.



Les nouveaux locaux ont fait l'objet de travaux d'aménagement pour les adapter au mieux au début de l'année 2018 : grâce aux conseils fournis gracieusement par un architecte, Erik Starcevic, les travaux de gros oeuvres effectués par un entrepreneur et l'engagement des bénévoles pour le déménagement et les travaux de peinture.

En 2018, 6 associations ont ainsi pu bénéficier des bureaux partagés à loyer modéré : l'OFAD, l'URSF, En Avant Toutes, Excision parlons-en, Women for Développement et les Ateliers du travail.

d. Un grand projet de testing des discriminations à l'embauche

Lancé en 2017 par la Fondation des Femmes avec le soutien de la Région Île-de-France, le projet DIALEM (Discrimination A L'EMbauche) a d'ores et déjà permis de mettre en avant la persistance de discriminations à l'embauche en raison du sexe.

Le projet DIALEM se décompose en trois étapes :

- la réalisation d'un test de discrimination, ou testing, visant à évaluer la différence de traitement à l'embauche entre candidats masculins et féminins de CV équivalents ;

- le lancement d'un appel à témoignages permettant de regrouper les expériences de femmes s'estimant victimes de discrimination à l'embauche ;
- l'organisation de formations et de sensibilisations sur le sujet des discriminations en raison du sexe.

En 2018, l'Association de soutien a déployé la première étape du projet en effectuant un testing tout au long de l'année 2018 par la Force juridique avec l'aide du Professeur Jean-François Amadiou, directeur de l'observatoire des discriminations de la Sorbonne, afin de déterminer si une femme postulant pour un emploi réputé « masculin » a autant de chances qu'un homme d'être rappelée pour un entretien.

Les résultats du testing ont montré qu'une **candidate a environ 22 % de chances en moins d'être rappelée pour un emploi masculinisé qu'un candidat.**

Les résultats de ce testing ont été présentés le 5 novembre 2018 lors d'une causerie organisée par le Centre Hubertine Auclert sur le thème des discriminations sexistes à l'embauche. M. Jacques Toubon - Défenseur des droits, le professeur Jean-François Amadiou, Rebecca Amsellem - fondatrice des Glorieuses, et Me Léonore Bocquillon - avocate bénévole à la Fondation des Femmes ont participé à cette causerie pour réagir aux résultats du testing, discuter de la persistance des discriminations sexistes à l'embauche et des recours juridiques possibles pour les victimes.

En 2019, l'Association de soutien de la Fondation des Femmes lancera un appel à témoignages amorçant la phase 2 du projet. L'objectif sera de soutenir les femmes s'estimant victimes de discriminations à l'embauche dans leurs démarches juridiques et de faciliter la condamnation des entreprises qui mettent en place des politiques d'embauche discriminatoires.

Une première décision du Défenseur des

Droits conduisant à un refus d'embauche en raison du sexe a déjà été obtenue par la Fondation des Femmes grâce au travail de Me Léonore Bocquillon. L'objectif du projet est de permettre de nouvelles décisions sur le sujet.

e. Les jurisprudences : confirmation de la sanction prononcée à l'encontre de la chaîne C8 par le CSA

Par une décision du 18 juin 2018, le Conseil d'Etat a validé l'interdiction de diffusion de publicités pendant 2 semaines prise par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) à l'encontre de la chaîne de télévision C8 en juin 2017. Cette décision est venue condamner définitivement la gravité des comportements sexistes diffusés dans l'émission "Touche pas à mon poste!" (TPMP) à l'automne 2016.

Le 13 décembre 2016, la Fondation des Femmes avait déposé, avec quatre associations, une saisine officielle du CSA sollicitant l'ouverture d'une procédure de sanction contre la chaîne C8 pour les agissements répétés d'humiliation des femmes et de banalisation des violences sexuelles dans l'émission TPMP.

Cette saisine faisait suite à l'émission du 7 décembre 2016 au cours de laquelle, le présentateur, Cyril Hanouna, avait fait toucher son sexe à une chroniqueuse, alors que celle-ci avait exprimé son désaccord. Pour rappel, l'émission avait déjà été mise en demeure par le CSA après qu'un chroniqueur a embrassé la poitrine d'une invitée. Ces agissements sexistes et dégradants pour l'image des femmes ont conduit le CSA à interdire, à titre de sanction, la diffusion de publicités avant, pendant et après l'émission (en direct et en différé) pendant deux semaines.

La chaîne C8 a contesté la sanction du CSA devant le Conseil d'Etat. Devant la haute-juridiction, la Fondation des Femmes et les associations (le Collectif féministe contre le viol (CFCV), Osez le féminisme! et

l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT)) - conseillées par Me Uzan-Sarrano, avocat aux conseils, et les avocat.e.s de la Force juridique - sont intervenues dans la procédure afin de demander le maintien de la sanction. Elles ont défendu le caractère exemplaire et fortement dissuasif d'une telle sanction.

Le Conseil d'Etat a fait droit aux arguments des associations et du CSA en estimant que la mise en scène du comportement « procédant par surprise, sans consentement préalable de l'intéressée, portant, de surcroît, sur la personne d'une chroniqueuse placée en situation de subordination vis-à-vis de l'animateur et producteur, ne peut que banaliser des comportements inacceptables et d'ailleurs susceptibles de faire l'objet, dans certains cas, d'une incrimination pénale ; qu'elle place la personne concernée dans une situation dégradante et, présentée comme habituelle, tend à donner de la femme une image stéréotypée la réduisant à un statut d'objet sexuel ».

Il a ainsi validé le bien-fondé de la sanction prononcée par le CSA en estimant qu'elle n'était pas disproportionnée, contrairement à ce qu'arguait la chaîne.

Par cette décision forte, première du genre s'agissant du sexisme à la télévision, le Conseil d'Etat inscrit dans sa jurisprudence l'interdiction des comportements dégradants à l'égard des femmes dans les médias.

III. ENCART SPÉCIAL NUIT DES RELAIS 2018

L'Association de Soutien a organisé le 4 décembre 2018, au Grand Palais à Paris, la troisième édition de la Nuit des Relais, l'événement solidaire de la Fondation des Femmes contre les violences faites aux femmes.

1. La soirée de lancement de la Nuit des Relais 2018 au Consulat

La Fondation des femmes a officiellement lancé la Nuit des Relais 2018 au cours d'une soirée de rentrée organisée le 7 septembre 2018 au Consulat, lieu éphémère et itinérant à Paris, et animée par Chloé Ponce-Voiron, membre du Conseil d'Administration de l'association de soutien et comédienne.

La soirée, qui a réuni 700 personnes, a été ponctuée d'animations assurées par les associations partenaires de l'édition (un DanceOké de l'association « En Avant Toutes! », et des présentations par La Maison des Femmes de Saint-Denis et l'association Resonantes), par le Conseil des Femmes de Polynésie (regroupement d'associations polynésiennes qui lutte contre les violences faites aux femmes), l'humoriste féministe Tania Dutel et d'un concert de la chanteuse Calypso Rose.



Grâce aux bénévoles, les premières équipes de coureur.euse.s ont pu s'inscrire dans une ambiance festive et solidaire.

2. La Nuit des Relais 2018 au Grand Palais

Entièrement organisée par l'Association de Soutien, la 3ème édition de la Nuit des Relais s'est déroulée sous la nef du Grand Palais, mise

à disposition gracieusement pour l'occasion et a réuni 241 équipes de 5 à 10 personnes constituées par des particulier.e.s, entreprises mécènes et associations qui se sont relayées toutes les 8 minutes pendant 2h30.

Cette édition a réuni près de 4 000 personnes dont près de 2 400 coureur.euse.s, plus de 230 bénévoles et 70 entreprises partenaires et/ou participants.

Comme lors des éditions précédentes, les équipes devaient, préalablement à la course, collecter un minimum de 1000 euros pour y participer. En raison d'une mobilisation exceptionnelle pour cette édition, la collecte des particuliers a dépassé les 100 000 € d'objectif et a atteint les 220 000 €.

La Nuit des Relais 2018 était l'occasion pour la Fondation des Femmes de réunir en un même lieu ses différents soutiens (associations, championnes olympiques, actrices, donatrices) le temps d'une soirée sportive, festive et solidaire.

En parallèle de la course, les participant.e.s ont pu prendre part à de nombreuses animations assurées par les partenaires de la Nuit des Relais, comme par exemple :

- une arène sportive animée par l'UFOLEP dans laquelle les équipes se sont affrontées à des jeux sportifs ;
 - un village associatif dans lequel vingt associations qui agissent contre les violences faites aux femmes ont pu présenter leur travail et sensibiliser les coureur.se.s ;
 - une programmation musicale assurée par des dj
- des espaces bars et foodtrucks en partenariat avec l'Association de soutien.

La Nuit des Relais, organisée en partenariat avec l'UFOLEP et Femix'Sports a pu se dérouler grâce au généreux soutien des partenaires qui ont couvert les frais de l'événement :

- la Fondation la France s'engage ;
- la Fondation RAJA-Danièle Marcovici ;
- la Fondation ENGIE ;
- la MNT ;
- Au Féminin ;
- la Française des jeux ;
- L'Oréal ;
- le cabinet LPA-CGR ;
- la Mairie de Paris.

Retombées de la Nuit des Relais

Partant du constat que les associations manquent de fonds pour proposer des activités aux femmes afin de mieux accompagner



les femmes victimes de violences dans leur reconstruction, le Conseil Scientifique, constitué de 40 associations, a recommandé d'axer la distribution des fonds issus de la Nuit des Relais 2018 vers des projets à fort potentiel sur la reconstruction physique et psychologique des femmes victimes de violences.

Les 220 000 euros collectés ont donc été entièrement reversés au début de l'année 2019 à 17 initiatives portées par des associations oeuvrant pour la reconstruction des femmes victimes de violences, sélectionnées par le COMEX dans le cadre d'un appel à projets lancé le 15 novembre 2018 s'intitulant « Booster l'appui à la reconstruction des femmes victimes de violences ».



IV. SOUTIEN JURIDIQUE ET PARTICIPATIONS À DES CONFÉRENCES

En s'étant établie en moins de 3 années comme la Fondation de référence en France pour les droits des femmes, la Fondation des Femmes et ses membres ont été régulièrement sollicités au cours de l'année 2018 pour prendre part à des évènements publics : conférences, colloques, rencontres etc.

--> **Intervention de la Force Juridique pour informer sur les droits des femmes**

En France :

- **Rédaction d'un guide sur les cyberviolences**, avec le Collectif Féministe contre le Cyber Harcèlement. La Force Juridique contribue à l'élaboration de ce guide afin d'informer sur l'état du droit en matière de cyberviolences et sur les bons réflexes à adopter pour faire valoir ses droits.

- **Intervention d'une avocate de la Force pour la "Nuit du Droit"** à l'université de Malakoff sur le thème de la prévention et du traitement du harcèlement sexuel. Cette intervention a été l'occasion d'exposer l'état du droit en matière de harcèlement sexuel et ses limites, la situation actuelle en France et de présenter l'action de la Fondation des Femmes.

- **Intervention "Femmes en prison, double peine" pour l'association Champ Libre** : deux avocates de la Force Juridique (Zoë Royaux et Hélène Christidis) ont pu intervenir pour évoquer le statut, les droits et les conditions de vie des femmes incarcérées pour dénoncer l'existence d'inégalités entre les femmes et les hommes y compris dans le milieu carcéral.

- **Conférence sur le harcèlement de rue pour l'association Students for Women** : Deux avocates de la Force Juridique (Saskia Lux et Sophie Soubiran) sont intervenues dans le cadre de cette conférence sur le thème du harcèlement de rue, impliquant une description de l'arsenal juridique existant contre les

violences faites aux femmes dans l'espace public ainsi qu'un exposé des recommandations du rapport du Secrétariat d'Etat à l'égalité femmes hommes (relatif à la contravention d'outrage sexiste), de ses limites en pratique et en droit.

Intervention de la Force Juridique auprès du Planning familial à la mairie du Xème sur le thème des IVG hors délai. Ca a été l'occasion de faire le point sur l'état du droit en France et dans d'autres pays pour alimenter la réflexion sur l'opportunité de la suppression des délais.

Et à l'international :

La Fondation des Femmes a été sollicitée à plusieurs reprises au cours de l'année 2018 dans le cadre du « **Programme d'Invitation des Personnalités d'Avenir** » (PIPA) mené par le **Ministère des Affaires Étrangères** :

Rencontre avec Shahla Ismayil, invitée azerbaïdjanaise, experte des questions de droits de l'Homme, d'égalité de genre et de construction de la paix - échanges à propos de la Fondation et des actions de son association.

Rencontre avec Sara Garcia Gross, invitée salvadorienne coordinatrice politique du "Regroupement citoyen pour la dépénalisation de l'avortement thérapeutique, éthique et eugénésique".

Rencontre avec Roshika Deo, militante féministe fidjienne ayant pour objectif de créer son propre parti politique ou de s'allier avec des partis existants, avec pour objectif premier les droits des femmes.

--> **Conseils juridiques classiques :**

La Force Juridique, composée de plus de 150 professionnel.le.s du droit et pilotée par une quinzaine d'entre elles réunies dans un Comité de Pilotage, prodigue des conseils juridiques variés.

En 2018, la Force Juridique a ainsi pu intervenir auprès des associations suivantes :

- **Conseils juridiques auprès de la FNSF** pour les aider à mieux appréhender leur contrat de bail et la location de leurs locaux.

- **Conseil auprès du CIDFF** en matière de droit du travail pour régler des problèmes survenus dans certains contrats de travail.

- **Conseils auprès du FIT** pour les aider à résilier des certains contrats conclus auprès de prestataires défaillants

- **Conseils juridiques auprès du CFCV** pour divers besoins juridiques (conventions de partenariat, droits d'auteurs, clarification du projet de loi sur les violences sexistes et sexuelles)

V. L'ASSOCIATION DE SOUTIEN VIT GRÂCE À SES PARTENAIRES :

FONCTIONNEMENT ET DEVELOPPEMENT :



LA FORCE JURIDIQUE :



UN ABRI POUR TOUTES :



PRÉFET
DE LA RÉGION
ÎLE-DE-FRANCE



CONCOURS D'ÉLOQUENCE :



LA NUIT DES RELAIS :

aufeminin



L'ORÉAL
PARIS



COLLECTE DE PRODUITS HYGIÉNIQUES :



MERCI À TOUTES CELLES ET CEUX QUI ONT PARTICULIÈREMENT OEUVRÉ À LA RÉUSSITE DE L'ANNÉE 2018 :

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Valence Borgia, Présidente de l'Association de soutien
- Sarah Becker, trésorière
- Léa Thomassin, secrétaire générale
- Nathalie Gautier
- Chloé Ponce-Voiron

LES ÉQUIPES OPÉRATIONNELLES, STAGIAIRES ET SERVICES CIVIQUES :

- Anaïs Mercuriali
- Anaïs Rossano
- Alix Ponce
- Anne-Cécile Mailfert
- Astrid Pertuisel
- Céline Dubois
- Clémence Garnier-Juste
- Diane Lafforgue
- Dorine Plante
- Gabriella Lê
- Gael Georges
- Juliette Nory
- Joséphine Bertrand
- Lauriane Porier
- Mailys Vignoud

LES BÉNÉVOLES DES COMITÉS DE PILOTAGE :

- Adeline Bonnet
- Alba Horvat
- Anaë Parez-Ainciart
- Angela Muller
- Anne Sophie Lerouge
- Camille Jérémie
- Chloe Cohen
- Floriane Stricot
- Iman Elhany
- Johanna Manoukian
- Julie Le Crom
- Julie Menette
- Julie Muret
- Juliette Crouzet
- Léonore Bocquillon
- Marie Hommeau
- Marion Eynard
- Mathilde Pierre
- Mathilde Mayuma
- Mélanie Vazeux
- Romina Febro
- Saskia Lux
- Sedera Ranaivoarinosy
- Sophie Soubiran
- Virginie Marco
- Zoe Royaux

ASSOCIATION DE SOUTIEN DE LA FONDATION DES FEMMES

www.fondationdesfemmes.org
bonjour@fondationdesfemmes.org

[@Fondationdesfemmes](#)



[@Fondationfemmes](#)

linkedin.com/company/fondation-des-femmes



facebook.com/FondationDesFemmes/